

PLAN DE VENTE DU LOT N°C21

Parcelle Section BT n°77p

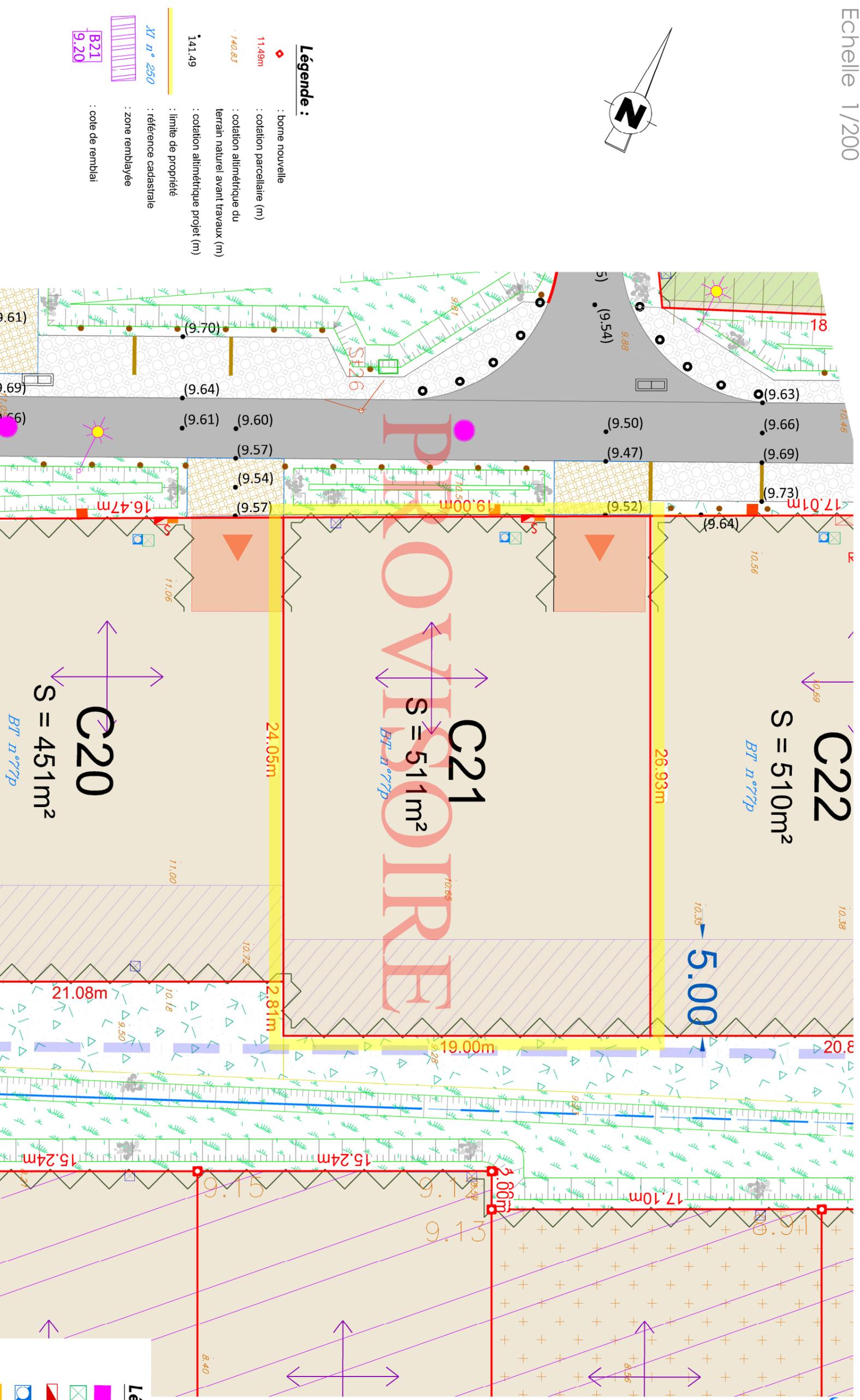


ALTITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Magellan III
509, Centre Allée - Route de Neufchâteau
76230 ISNEAUVILLE
☎ 02.76.51.05.22



ÉMÉTRE - EXPERT
Maxime Leheurteur
Voie du Futur - B.P. 322
27103 VAL-DE-REUIL CEDEX
Tel: 02.32.40.05.13 Fax: 02.32.50.59.91
Courriel: agosse@geometre-expert.fr

GEOMETRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR



Légende :

- : borne nouvelle
- : cotation parcellaire (m)
- : cotation altimétrique du terrain naturel avant travaux (m)
- : cotation altimétrique projet (m)
- : limite de propriété
- : référence cadastrale
- : zone remblayée
- : cote de remblai

Légende réseaux :

- : branchement eaux usées
- : branchement télécom
- : branchement élec. B. T
- : branchement eau potable
- : branchement gaz
- : branchement eaux pluviales Ø160 PVC CR8

* Le nivellement relève la topographie du terrain AVANT travaux.

** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

*** Les cotes et superficies sont données à titre indicatif en l'attente des accords sur limite.

Département de l'EURE

Commune du VAL DE REUIL

Voie DAGOBERT

"Le Domaine des Noés"



Permis d'aménager
Réf. : PA 027 701 16 H 2643
M03
Surface de plancher
160 m²

PLAN DE VENTE DU LOT N°C21

Parcelle Section BT n°77p

Dossier n°	Dressé le	Nom du fichier Autocad	Echelle
140619	6/02/2018	140619.dwg	1/200

LÉGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

-  limite foncière de l'opération
-  limite de la zone bleue du PPR
-  parcelle d'habitation en lot libre (moyenne 530m²)
-  parcelle d'habitation de maison accolée (moyenne 350m²)

IMPLANTATION BATIE

-  Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
// Dispositif de clôture selon détail A
-  Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
// Dispositif de clôture selon détail B
-  Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
// Dispositif de clôture selon détail C
-  Implantation de la façade principale en retrait dans une bande de 2 à 5m
-  zone d'implantation limitée à des constructions
-  zone non aedificandi
-  zone de constructions comprenant un traitement de façade en bois
-  sens obligatoire de faîtage principal

ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES

-  localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'accès privatif non close)
-  localisation obligatoire de l'accès véhiculaire au lot (accès au garage)
-  linéaire d'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoirement
-  localisation obligatoire d'un accès piéton au lot selon le dispositif spécifique

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

-  dispositif de clôture de type 1 comprenant plantations
-  dispositif de clôture de type 2 comprenant plantations
-  dispositif de clôture de type 3
-  plantation d'une bande de vivaces obligatoire selon palette végétale, à l'intersection entre deux accès dentrée charretière

TRAITEMENT PAYSAGER SPECIFIQUE

-  bande paysagère à l'interface avec les rives de l'Eure
-  bande paysagère dédiée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone au sud
-  bande paysagère dédiée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone au sud
-  bande paysagère dédiée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone au sud

Se référer au réglement écrit (pièce PA10 du Dossier de Permis d'Aménager) pour l'ensemble des précisions.